

## ROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le Vendredi 17 Décembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tours-sur-Meymont se sont réunis à la salle polyvalente sous la présidence de Mr COMBRIS Denis, Maire.

**Date de convocation :** le 10 décembre 2021

**Étaient présents :** Mrs COMBRIS Denis – SAÏS William - MÉNIER Laurent – MICOLON DE GUÉRINES Christophe - RIONNET Régis – CHOMETTE Jordan – CROZIER Hervé – GROISNE David – PONS Stéphane - Mmes CHABRIER-PEYRET Mireille – NIVET Emmanuelle et TAILHANDIER Patricia - Mr BOITHIAS Ludovic a donné procuration à Mr MÉNIER Laurent – Mr FROUART Jean-Michel a donné procuration à Mr RIONNET Régis – Mr RODARIE Stéphane a donné procuration à Mr GROISNE David

**Absent :** néant

Mr le Maire déclare la séance ouverte et nomme Mr MÉNIER Laurent secrétaire

Mr le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29.10.2021 : aucune observation

### -DIVERSES DELIBERATIONS A PRENDRE POUR :

#### \*Régulariser Vente de terrain appartenant à la « section de Bourdelles » - consultation des électeurs de la « section de Bourdelles » - demande Mr BOY Bernard et Mme MEYGRET-NICOLAS Véronique

Mr le Maire rappelle que par délibération du 24.09.2020, le Conseil Municipal l'avait chargé de faire le nécessaire afin d'ouvrir une enquête publique pour déclasser des terrains en vue de leur vente à plusieurs personnes dans plusieurs villages. Parmi les demandeurs, il y avait Mr BOY Bernard et Mme MEYGRET-NICOLAS Véronique (leur courrier de demande datait du 15 mai 2019) qui souhaitent acheter du terrain aux abords des parcelles ZN 64, 65 et 66 leur appartenant. Après qu'un groupe de quelques membres du Conseil Municipal se soient rendus sur place pour tracer sur le plan cadastral les parties qu'il conviendrait de vendre à Mr BOY et Mme MEYGRET-NICOLAS : du terrain le serait par le biais de déclassement du domaine public (ce qui a été fait par enquête publique ouverte du 24.08.21 au 07.09.21 inclus) et l'autre (une partie de la parcelle ZN 63) doit l'être par le biais de la consultation des électeurs de la « section de Bourdelles ». Après avoir délibéré, les conseillers municipaux chargent Mr le Maire :

- de convoquer les électeurs de la « Section de Bourdelles » pour qu'ils se prononcent sur la vente, à Mr BOY et Mme MEYGRET-NICOLAS, de la partie de la parcelle cadastrée section ZN63 d'une superficie d'environ 30m<sup>2</sup> à 3 € le m<sup>2</sup>\*
- de faire intervenir un géomètre aux frais des demandeurs qui se sont engagés à le payer par écrit en date du 22 juillet 2021, date à laquelle ils se sont également engagés à prendre à leur charge les frais de notaire.

#### \*Autoriser Mr le Maire à nommer deux agents recenseurs pour le recensement de la population et fixation du montant de la rémunération de ces derniers

Mr le Maire informe l'Assemblée que la population de la commune de Tours-sur-Meymont sera recensée du 20 janvier 2022 au 15 février 2022 inclus.

La dotation forfaitaire qui sera versée à la Commune au titre de l'enquête de recensement s'élève à 1.157 €. Celle-ci est calculée en fonction de la population municipale (population légale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 538 habitants) et du nombre de logements. Le montant de la rémunération des agents recenseurs est fixé par délibération du Conseil Municipal et il peut être égal, supérieur ou inférieur à la dotation forfaitaire.

Mr le Maire informe l'assemblée, que sur les conseils du superviseur de l'INSEE, il est préférable de nommer deux agents recenseurs. Les deux agents communaux titulaires désignés ci-dessous sont d'accord pour occuper ce poste :

- Mr BOUDAL Nicolas, adjoint technique et adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe,
  - Mme CHEVALEYRE Christiane, secrétaire de mairie, également nommée coordonnatrice communale par arrêté municipal n°2021-045 du 07 juin 2021, et assistée dans cette fonction par Mme DELORME Alexia, agent administratif.
- Deux demi-journées de formation à laquelle ils devront assister sont programmées les lundis après-midi 3 et 10 janvier 2022 à Augerolles, lieu où il a déjà été dispensé une journée de formation aux coordonnateurs.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- autorisent Mr le Maire à nommer les agents recenseurs pour le recensement de la population 2022, à compter du 03 janvier 2022, 1<sup>er</sup> jour de formation jusqu'au 22 février 2022,
- décident que la dotation allouée par l'Etat leur soit versée pour sa totalité au prorata du travail fourni par chacun

#### \*Autoriser Mr le Maire à verser à l'EHPAD Mille Sourires de Cunlhat la subvention d'un montant de 3.503,50 € au titre du portage des repas pour l'année 2021

Mr le Maire rappelle à l'Assemblée que la compétence portage de repas avait été prise par la communauté de Communes Ambert Livradois Forez dès cette année. Or, par délibération du 02.12.2021, le conseil communautaire, vu l'absence de réalisation de cette compétence par ALF sur le secteur de l'ex-Pays de Cunlhat (communes Auzelles, Brousse, la Chapelle Agnon, Ceilloux, Cunlhat, Domaize et Tours-sur-Meymont), et compte tenu que le service a perduré dans son organisation précédente (fourniture et livraison des repas par l'EHPAD Mille Sourires Cunlhat), a voté le remboursement aux Communes qui doivent auparavant verser une subvention à l'EHPAD pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

La Directrice-adjoint de l'EHPAD Mille Sourires de Cunlhat a fait parvenir ce jour en mairie un certificat administratif daté du 14.12.2021 accompagné d'un avis à payer, attestant la nécessité de payer la somme de 3.503,50 € en lieu et place de la Communauté de Communes ALF qui la remboursera. En effet, aucune convention n'ayant été établie cette année entre la Commune et l'EHPAD, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir délibérer pour l'autoriser à payer cette somme à l'EHPAD sous forme de subvention

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix :

-autorisent Monsieur le Maire à payer l'avis émis par l'EHPAD Mille Sourires de Cunlhat d'un montant de 3.503,50 € dans le cadre du portage de repas sur la Commune pour l'année 2021

-ceci en lieu et place de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez qui devra rembourser la Commune conformément à sa délibération du 02.12.2021 et à son mail du 03.12.2021 dont il est fait référence dans le certificat administratif dressé par la Directrice Adjointe de l'EHPAD en date du 14.12.2021

### **\*Révision des prix de location et caution des barnums et fixation des montants de location et de caution du nouveau barnum**

Mr le Maire informe l'Assemblée que, par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2001, les deux barnums sont loués aux habitants de la Commune à 60,98 € l'un et aux personnes domiciliées hors Commune à 91,47 € ; quant à la caution, elle est de 457,35 € par barnum.

Mr le Maire informe également l'Assemblée que l'occasion s'est présentée d'acheter un nouveau barnum un peu plus petit que les autres, puisque 4m x 8m, mais plus facile de montage.

Il propose aux conseillers municipaux de réviser les prix de location et caution des deux barnums les plus anciens afin que les montants soient arrondis à l'euro ; il demande au Conseil Municipal de se prononcer si le nouveau barnum, plus fragile, doit être mis ou non en location et si oui, de fixer un prix de location et de caution.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix :

- décident, pour chacun des deux barnums les plus anciens,

\*de porter les prix de **location à 61 € pour les gens de la Commune et à 92 € pour les personnes domiciliées**

**hors Commune**

\*de porter le montant de la **caution à 500 €**

Les membres du Conseil Municipal, par 14 voix pour et une voix contre :

- décident de louer le nouveau barnum avec une **caution plus élevée, fixée à un montant de 1.500 €** car plus fragile

- fixent le prix de **location, pour ce nouveau barnum, à 120 € pour les gens de la Commune et à 150 € pour les personnes domiciliées hors Commune**

La location de tous les barnums continuera à rester gratuits pour les associations de la Commune.

### **\*DM (Décision Modificative de Crédit) à prendre sur le Budget Commune pour les sections Fonctionnement et Investissement**

Il y a lieu de prendre un DM pour qu'il y ait assez de crédits dans certains comptes du budget Commune jusqu'au vote du budget primitif 2022, à savoir :

-en fonctionnement, dans le chapitre 65, la somme de 4.424 € dont 3.504 € au c/65738 (portage repas EHPAD dont il a été discuté) et celle de 920 € au c/6574 (subvention 225 € coopérative scolaire spectacle 01.12.21 et remboursement pour 695 € aux parents de la commune dont les enfants empruntent le bus scolaire entre notre école et celle de La Chapelle Agnon)

-en investissement, la somme totale de 8.910 €, dont 3.581 € dans le chapitre 20 au c/2051 opération 80 (changement logiciels mairie), 1.350 € dans le chapitre 204 au c/2041582 opération 91 (prise en charge extension réseau électriques nouvelles constructions chemin de Beauregard) et 3.979 € dans le chapitre 21 au c/2188 opération 80 (matériel cantine et achat barnum).

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

### **\*Motions SANOFI et Maintien Hôpital d'Ambert**

Lors du Conseil Communautaire du 02 décembre 2021, les conseillers communautaires d'Ambert Livradois Forez ont approuvé les motions suivantes :

**Sanofi** : Mr le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en juillet 2021, le conseil communautaire d'ALF s'associait aux parlementaires, élus locaux, départementaux, régionaux et organisations syndicales pour interpeller la direction de SANOFI et les pouvoirs publics à propos de la création d'euroAPI car il était vital pour le territoire de tout mettre en œuvre pour préserver le site de Vertolaye et ses emplois directs et indirects. Apparemment, les dernières déclarations d'euroAPI vont dans le bon sens, à savoir investissements sur le site et prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale. Toutefois, il reste posé l'enjeu de la maîtrise publique de la politique de santé dans le domaine du médicament. Mr le Maire propose aux conseillers municipaux de demander, comme l'ont fait les conseillers communautaires, l'engagement significatif des pouvoirs publics dans le capital de cette nouvelle société afin de peser sur les choix stratégiques et financiers d'euroAPI qui conditionnent l'avenir de ses sites de production et la souveraineté sanitaire de la France et de l'Europe. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande également que les pouvoirs publics s'engagent significativement dans le capital de la société euroAPI.

**\*Maintien Hôpital d'Ambert et Avenir du système de santé en Livradois Forez** : Mr le Maire informe l'Assemblée que l'Agence Régionale de Santé débloque en urgence un million d'euros, que la Région s'engage à accompagner financièrement les projets bâtimentaires de l'hôpital pour l'accueil des médecins et que le CHU met à disposition des médecins urgentistes. Toutefois, la situation de l'hôpital reste fragile et structurellement préoccupante, d'autant plus que, en quelques décennies, la situation s'est dégradée : fermeture maternité en 2006, fermeture bloc opératoire la nuit, les week-ends et jours fériés en 2008, fin des activités chirurgie en hospitalisation en 2013 et menaces sur SMUR et urgences aujourd'hui. A ces difficultés s'ajoutent la pénurie de médecins généralistes et le manque de personnel soignant. Il est indispensable de donner à l'hôpital d'Ambert des moyens pérennes pour lui assurer un avenir durable. Cela passe par un engagement sur le long terme de l'Etat, à travers l'ARS, qui garantit le maintien et le développement de cet établissement public en lien avec une politique efficace d'installation de médecins généralistes et de maillage du territoire en offre de soins. Le rôle de l'Etat étant essentiel à la réalisation de cet objectif, Mr le Maire propose aux conseillers municipaux de demander à l'Etat, comme l'ont fait les conseillers communautaires pour l'avenir de notre

territoire rural, de travailler à la mise en œuvre d'une politique de concertation avec l'ensemble des partenaires. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande également que l'Etat, par le biais des services de l'ARS, mette tout en œuvre pour que l'ensemble des partenaires se concertent pour définir des modalités de travail pour un avenir serein du système de santé du Livradois Forez.

#### **-DISCUSSION SUR REVISION ALLEGEE PLUI PAYS DE CUNLHAT**

Rien n'a pu être fait en 2021 ; le bureau d'études va gérer toutes les modifications demandées par les 7 communes.

#### **-DISCUSSION ALF**

Il est question de construire un nouvel abattoir à Ambert car l'ancien n'est plus aux normes. Ni le lieu, ni la date de construction ne sont encore définis.

Depuis plusieurs années, un groupe d'éleveurs Loire/Forez mène une réflexion sur l'abattage à la ferme (pour des raisons de bien-être des animaux et des raisons économiques), initialement tournée vers un projet d'abattoir mobile ; aujourd'hui, les réflexions s'orientent vers le développement d'un caisson d'abattage en lien direct avec un abattoir fixe. Il s'agit d'une remorque-caisson avec laquelle il est possible de réaliser les opérations d'étourdissement de la bête jusqu'à l'étape de la saignée ; la carcasse est ensuite transportée vers un abattoir qui réalise la suite des opérations. Il n'existe pas de caissons en France pour l'instant, mais des caissons pour bovins circulent en Allemagne, en Autriche et en Suisse. Pour les autres espèces, le même schéma est possible mais il est d'abord prévu, pour première expérience, d'avancer sur le projet caisson bovins pour s'orienter ensuite vers les autres petits ruminants. Ce projet n'est pas envisageable dans le bâtiment actuel de l'abattoir d'Ambert.

Une première rencontre a eu lieu le 05 novembre entre Mr le Maire et les différents partenaires (ALF, DETOURS, Parc Livradois Forez et CEN) au sujet du verger conservatoire de Tours-sur-Meymont : il a été fait état du bilan du verger, de la collection actuelle des arbres, des animations et de la fréquentation, de la gestion de la prairie, de la pépinière et de l'eau, du bornage, de la signalisation, du projet d'aménagement et de l'agrandissement de la collection. Pour ces derniers points, une seconde rencontre a eu lieu le 06 décembre avec les mêmes personnes : les projets de travaux pour 2022 sont le stockage d'une cuve 3000l dans la butte sous la halle avec le reprofilage de celle-ci pour que le trop-plein de l'eau de la fontaine y soit raccordée et soit renvoyé sur le bas de la parcelle pour arroser les arbres ; une réflexion est engagée sur la signalétique pour laquelle un dossier de demande de subvention pourra être déposé auprès du Parc et de la Région en 2023 étant donné que le financement pour cela n'est pas renouvelé en 2022 (panneau d'accueil installation de panneaux dans la halle)

#### **-DISCUSSION NOUVELLE ORGANISATION TRANSPORT SCOLAIRE**

Une réunion organisée par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez a eu lieu à Ambert le 07 décembre et une autre à Cunlhat le 14 décembre à l'initiative des transports BERGER. Aucune réponse n'a encore été donnée à ce jour sur les demandes de modifications demandées le 05 juillet pour les circuits LS 45 et 625 (suppression d'arrêt à La Calandre et création d'arrêt à Laire). Par contre, à compter du 03 janvier 2022, les 7 circuits du secteur seront repris par les transports BERGER, sans modification d'horaire, mais avec un changement de véhicules et de chauffeurs sur certains car sur d'autres, les mêmes chauffeurs restent.

#### **-REGLEMENT CIMETIERE**

Mr SAÏS demande aux conseillers municipaux d'émettre leur avis en ce qui concerne le règlement du cimetière qu'il a préparé et montré à Mr DELASPRES. Toutefois, il informe l'assemblée que pour être en vigueur ce règlement ne doit pas faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal mais d'un arrêté municipal. Un point a interpellé Mme TAILHANDIER dont il est question pages 2 et 5 : le fait que les inhumations ne puissent se dérouler ni le samedi après-midi, ni le dimanche, ni les jours fériés, alors qu'il est souvent arrivé qu'il y en ait le samedi après-midi. Mr SAÏS va en parler avec Mr DELASPRES.

#### **-QUESTIONS DIVERSES**

-Par courrier du 30 novembre, réceptionné en mairie le 09 décembre, Mr le Président du Conseil Départemental demande que soit constituée une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) dans le programme de révision de la réglementation des boisements pour laquelle la commune de Tours-sur-Meymont a été retenue lors de la commission permanente du 16 avril 2021. Le Conseil Municipal doit, avant le 09 mars 2022 :

\* procéder à l'élection de deux propriétaires et d'un suppléant de biens fonciers non bâtis sur la Commune,

\* désigner deux propriétaires forestiers et deux suppléants sur la Commune

Concernant les propriétaires de biens fonciers, il faut afficher pendant 15 jours en mairie un appel de candidatures et ce avant de procéder à ces élections et désignations. L'avis va être affiché avant le 31 décembre 2021.

-Mr DUPUIS Valentin, par courrier réceptionné en Mairie le 29 novembre 2021, demande à acheter du terrain au milieu du village des Gouttes, en face de la grange qu'il souhaite rénover, terrain qu'il y aura lieu de déclasser du domaine public par une enquête, avant de le lui vendre. Cette demande fera l'objet de la prochaine consultation par enquête publique qui pourrait être faite en 2022 s'il y a plusieurs dossiers qui sont concernés car, administrativement et financièrement pour la Commune, il est préférable, pour qu'une enquête publique soit lancée, qu'elle ne le soit pas que pour un seul dossier, mais pour plusieurs.

-Mr le Maire informe l'Assemblée que le Directeur Général de SMURFIT KAPPA Dore Emballage de la Chapelle Agnon les a contactés, Mme le Maire de la Chapelle Agnon et lui-même, pour une proposition « Les Pauses Actives à l'école » qui pourrait éventuellement intéresser les deux écoles car l'entreprise pourrait subventionner le projet à hauteur de 1.500 € pour 4 classes. Une réunion sera organisée début 2022 entre les maires et les enseignants pour en discuter.

-Par mail du 1<sup>er</sup> décembre 2021, une association de scoutisme (éclaireurs évangéliques) cherche, pour son camp en juillet et août 2022 (200 personnes dont 130 ados, 30 enfants et 40 adultes), un terrain de 3 hectares minimum en forêt, accessible en voiture avec éventuellement un point d'eau mais sans électricité ni bâtiments en dur, ni sanitaires.

-Le contrat liant la Commune à Orange SA pour la location de l'antenne relais, va basculer sur TOTEM France SAS qui est sa filiale dédiée à la gestion des infrastructures passives.

-Il y a possibilité d'intégrer la couche des logements communaux (occupés ou libres) sur le SIG, cadastre sur site Ambert Livradois Forez. Si la Commune est intéressée, il faut le dire au plus vite afin que la procédure soit mise en place. Un référent communal devra être désigné pour renseigner cette couche et effectuer la mise à jour en temps réel. Les conseillers sont d'accord si ce service est gratuit.

-Mr le Maire informe l'Assemblée qu'il a pris un arrêté le 09 décembre 2021 pour que le passage soit barré à Gorce autour de la parcelle ZN 308, sur laquelle l'immeuble de Mr FERRAUD Maurice menace ruine. Des barrières ont été posées interdisant ainsi la circulation, le stationnement et le passage des piétons. Il est précisé que depuis le 20 septembre 2019 que le Procureur de la République a été saisi de cette affaire, le dossier, soit-disant perdu dans ses services, a été renvoyés plusieurs fois, dont les dernières le 14 octobre 2021 et le 06 décembre 2021 au parquet civil.

-Mr MÉNIER a participé à une rencontre avec la personne du SPANC – ALF chargée du suivi de l'installation des fosses septiques et l'agent immobilier chargé de vendre la maison BESSAT au Breuil. En effet, étant donné qu'il n'y a pas de terrain pour installer la fosse septique, cette dernière ne pourra l'être que sur le chemin. Pour ce faire, la mairie doit donner son autorisation afin que le futur propriétaire puisse le faire, tout en précisant que l'installation devra supporter le passage de poids lourds. Le dossier SPANC n'est toutefois pas encore parvenu en mairie.

-Mr SAÏS est chargé de rencontrer une locataire des logements place de l'Eglise pour lui demander d'évacuer son véhicule de couleur rouge (épave) qui est garé sous la halle.

-Mme NIVET demande quand seront données les réponses aux questions posées par le collectif citoyen : Mr RIONNET, qui est allé récupérer la liste de questions auprès de membres du collectif, dit qu'il a été indiqué aux membres de ce collectif qu'elles le seraient lors de la réunion du Conseil Municipal de janvier 2022

-Mr GROISNE, président de l'Amicale Laïque, association à qui a été attribué l'ancien secrétariat de mairie à l'étage, devenu salle de catéchisme par la suite, informe l'Assemblée que Mme DE GUÉRINES Martine souhaite acheter le meuble qui s'y trouve et faire don de la somme qui découlera de cet achat à l'Amicale Laïque. Mr GROISNE est chargé de la transaction.

-Mr SAÏS précise que depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année, le site de la commune a été visité 1905 fois, ce qui fait une moyenne de 6 visiteurs par jour.

-Mr le Maire précise que l'ancien portail de la cour de l'école stocké à Gouttefavier, pour lequel la commune a encaissé la somme de la vente le 1<sup>er</sup> avril 2021, a été récupéré par son acheteur. En ce qui concerne l'atelier communal, la structure du solivage est faite pour fermer l'atelier, le vestiaire et les WC. Ainsi, les employés communaux pourront continuer les travaux au chaud. Pour l'instant, le travail des employés va être la pose de la centaine de panneaux de village commandés : ils ont des schémas pour les poser dans telle ou telle direction, certains sur des mâts, d'autres sur des poteaux électriques. Une fois que ce travail sera fait et comme cela a été fait pour le bourg, il faudra continuer la dénomination de l'ensemble des voies communales et la numérotation de tous les locaux s'y trouvant afin que l'adressage complet de la Commune soit fait.

-L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire donne la parole aux personnes du public qui souhaitent intervenir. L'inquiétude des membres du collectif est l'avenir de l'école communale. Ils pensent qu'il faut anticiper, pour éviter une fermeture, avant que la carte scolaire 2022/2023 ne paraisse. Mr le Maire dit que, malgré le départ de 10 CM2 pour le collège, la rentrée de septembre prochain verrait à 2 élèves près, le même effectif que la rentrée 2022. Il va aller rencontrer les futurs éventuels parents qui pourraient scolariser leurs enfants dans le regroupement Tours/La Chapelle. Sa collègue de La Chapelle Agnon va faire de même et un point sera fait lors de la réunion du Conseil Municipal de janvier 2022. Les délégués de parents d'élèves de Tours-sur-Meymont sont Mmes GROISNE Delphine et SIQUIER Elodie.

Une autre question concerne les concessions réputées en état d'abandon car, de l'avis de certaines personnes, plusieurs ont été notées qui, d'après elles, ne présentent pas les conditions pour en faire partie. La liste des concessions qui continuent de faire l'objet de la procédure, arrêtée au 26 novembre 2021, soit le lendemain de la réunion de la commission municipale chargée du suivi de ce dossier, fait ressortir environ 117 concessions dans l'ancien cimetière et 11 dans le nouveau. Il est rappelé que lors de la première visite de la commission, le 08 juillet 2021, il en avait été sélectionné 140 dans l'ancien cimetière et 20 dans le nouveau. La procédure est longue et les familles ont jusqu'à la fin de l'année 2025 pour réagir à la plaque d'information individuelle fixée sur chaque concession. La Commune préservera les monuments funéraires remarquables ; il n'est pas question de faire table rase du passé en les détruisant, bien au contraire. Aujourd'hui, grâce au lancement de cette procédure, il est constaté que de nombreuses concessions présentent un aspect plus correct et plus décent qu'auparavant.

Après ce débat et à 22h00, le Maire clôt la séance à 22h00

Le Maire,



Les adjoints,

Le secrétaire,